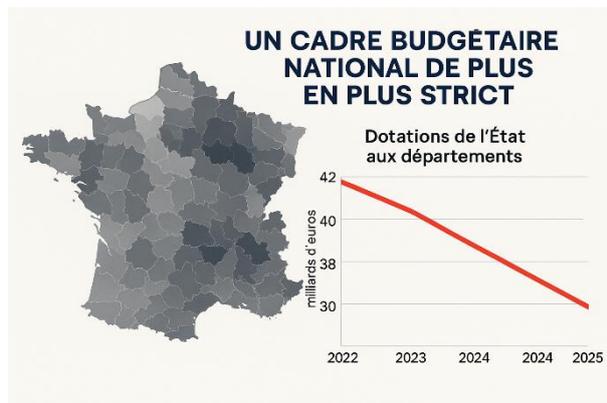


## Restrictions budgétaires de l'État et départements sous tension (2024–2025)

### Un cadre budgétaire national de plus en plus strict pour les départements



Le gouvernement français a engagé un effort de redressement des comptes publics qui se répercute sur le financement des collectivités locales, notamment les **conseils départementaux**. Lors du projet de loi de finances (PLF) pour 2025, l'exécutif a envisagé de réduire de **5 milliards d'euros** les recettes allouées aux collectivités locales. Face à la fronde des élus locaux, l'effort demandé a finalement été revu à la baisse dans la loi de finances promulguée : la contribution exigée des collectivités a été abaissée à **2,2 milliards d'euros**. Malgré cet ajustement, de

nombreux départements dénoncent une **asphyxie budgétaire**. Le « **pacte de confiance** », un dispositif qui visait à plafonner l'augmentation de leurs dépenses, avait déjà été retiré du budget 2023 devant la levée de boucliers des élus locaux. Désormais, ce sont les coupes de crédits et la stagnation des dotations qui mettent les finances départementales sous tension.

### Des élus départementaux tirent la sonnette d'alarme

Plusieurs conseils départementaux ont lancé des **actions coup de poing** fin 2024 pour alerter l'opinion et le gouvernement sur l'impact de ces restrictions. Dans la **Nièvre**, le président du Département, Fabien Bazin, a orchestré une mise en scène symbolique le 21 novembre 2024 : les élus de la majorité se sont réunis dans le village ironiquement nommé *Poil* et ont posé partiellement dévêtus derrière une banderole proclamant « *L'État met le Département à poil* ». Par cet acte, ils protestaient contre une baisse de **12 millions d'euros** des dotations de l'État, soit une « **saignée** » correspondant à un **cinquième du budget départemental restant hors dépenses obligatoires**. Malgré le froid, cette action choc visait à montrer que ces coupes budgétaires laissent le département « à nu » et menacent directement des services comme l'éducation (« Réussir dans mon collège ») ou le secours aux personnes (« Être secouru 7j/7 »). De même, le Département du **Lot-et-Garonne** a lancé une campagne d'affichage en novembre 2024 détaillant six actions locales qui ne pourront plus être réalisées suite à une perte annoncée de **16 millions d'euros** de recettes – chaque visuel barrant une mission essentielle du Département, comme pour en signifier l'abandon.



La fronde s'est aussi organisée au niveau inter-départemental. Lors du congrès de l'association **Départements de France** à Angers, le 14 novembre 2024, les départements dirigés par des élus de droite et du centre ont brandi la menace inédite de **suspendre le versement du revenu de solidarité active (RSA)** aux bénéficiaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ces collectivités ont également averti qu'elles cesseraient de prendre en charge les nouveaux **mineurs non accompagnés (MNA)**, estimant qu'il s'agit d'une mission de politique migratoire incombant à l'État. « Dès le 1<sup>er</sup> janvier, tous les départements de la droite et du centre vont suspendre leurs versements [de RSA] et on ne prendra plus en charge les nouveaux mineurs non accompagnés... que l'État se débrouille ! », a déclaré Nicolas Lacroix, président du groupe DCI (Droite, Centre, Indépendants) de Départements de France. Cette déclaration coup de poing visait à faire pression pour que le gouvernement renonce aux coupes prévues en 2025. Elle s'appuie sur un constat partagé : les dépenses sociales explosent (Protection de l'enfance, aides aux personnes âgées dépendantes, handicap, etc.), tandis que les **recettes des départements s'érodent**, qu'il s'agisse des droits de mutation immobiliers en baisse ou du rendement décevant de la TVA transférée. Autrement dit, **le modèle financier des départements arrive à bout de souffle**, en particulier pour ceux à faible base fiscale mais à fortes charges sociales.

## Budgets départementaux en déséquilibre et mise sous surveillance



Plusieurs départements en difficulté budgétaire ont choisi des **gestes forts** pour interpeller l'État, quitte à s'affranchir temporairement de la règle d'équilibre financier. C'est le cas de **l'Aisne**, territoire rural et industriel des Hauts-de-France durement touché par la précarité. En avril 2024, le conseil départemental de l'Aisne a adopté un **budget primitif 2024 insincère, en déficit de 22,5 millions d'euros**, comme « **acte politique fort** » pour alerter le gouvernement. Son président Nicolas FRICOTEUX (UDI) y dénonce depuis des années des **dépenses sociales élevées face à des recettes faibles**, soulignant l'urgence de revoir les mécanismes de péréquation entre départements riches et pauvres. Cette impasse financière

trouve ses causes dans un territoire à lourdes difficultés socio-économiques (**chômage 10,7 %, pauvreté 18 %**) qui voit un nombre de bénéficiaires du RSA et de l'AAH bien supérieur à la moyenne nationale. Ces charges sociales croissantes, **insuffisamment compensées par l'État**, rongent la capacité d'investissement de l'Aisne – par exemple l'entretien des routes ou des collèges s'en trouve fragilisé. Faute de réponse favorable à sa demande d'aide exceptionnelle de 22,5 M€, le Département a dû en 2024 geler ou reporter des subventions, couper toutes les dépenses facultatives et ajuster chaque dépense « au centime près » pour finalement dégager un maigre excédent de 1,2 M€. Mais cet équilibre de sauvetage ne masque pas la « **très faible marge de manœuvre restante** ».

L'initiative de voter un budget en déficit a immédiatement déclenché le contrôle des autorités. Le **préfet de l'Aisne** a saisi la Chambre régionale des comptes (CRC) dès le 30 avril 2024 pour examiner le budget du Département. Dans un avis du 28 mai 2024, la CRC des Hauts-de-France a confirmé le **déséquilibre budgétaire réel** et proposé des mesures de redressement. Le conseil départemental a alors eu un mois pour revoir sa copie. Réuni le 24 juin 2024, il a adopté un budget rectificatif intégrant les coupes nécessaires, jugées **suffisantes pour rétablir l'équilibre** par un second avis de la CRC le 10 juillet. In extremis, l'Aisne a ainsi échappé à la **mise sous tutelle** budgétaire par l'État, mais au prix de sacrifices dans ses actions locales. Ce cas emblématique a contribué à alerter sur la situation intenable de certains départements « pauvres ». D'ailleurs, le rapport d'observations de la CRC sur la période 2019-2023 pour

l'Aisne dresse un constat sans appel : malgré une gestion locale saluée pour sa rigueur, **le modèle financier du Département est à bout de souffle** et les efforts d'économies consentis restent « insuffisants face aux charges croissantes liées aux politiques sociales » sur ce territoire vulnérable.

D'autres collectivités connaissent des tensions similaires. En **Seine-Saint-Denis**, département urbain le plus pauvre de métropole, le conseil départemental a choisi de maintenir un haut niveau d'investissement public quitte à accroître fortement son endettement. Stéphane TROUSSEL, président (PS) de la Seine-Saint-Denis, a annoncé fin 2024 que le Département devrait emprunter **300 M€ supplémentaires** d'ici 2029, faisant grimper la dette de 1,6 à **1,9 milliard d'euros**. Cette trajectoire inquiétante a été qualifiée de « **dérapiage** » par l'opposition de droite. En cause, là encore, des dépenses incompressibles en hausse (notamment les coûts sociaux et l'inflation des frais de fonctionnement) alors que les recettes stagnent ou reculent. Le projet de budget de l'État pour 2025 menace d'ailleurs d'**amputer la Seine-Saint-Denis de 22 M€** de ressources. Malgré ce contexte, les élus de Seine-Saint-Denis refusent de « laisser tomber » les investissements dans les collèges, la solidarité et les infrastructures. « Je préfère m'endetter auprès des banques qu'avoir une dette morale envers les enfants du territoire en n'entretenant pas les investissements nécessaires », justifie Stéphane TROUSSEL, qui alerte depuis des années sur le manque de soutien national pour son département. Cette position illustre le **dilemme** de nombreux exécutifs départementaux pris entre le marteau de l'austérité budgétaire et l'enclume des besoins sociaux locaux.



## Gouvernance et services publics locaux pointés du doigt

Les difficultés financières s'accompagnent parfois de **critiques sur la gouvernance** même des départements et leur capacité à assurer correctement leurs missions de service public. Les Chambres régionales des comptes et la Cour des comptes ont émis récemment plusieurs rapports alarmants à ce sujet. En **Loire-Atlantique**, pourtant département dynamique et démographiquement favorisé, la CRC Pays de la Loire a publié en octobre 2024 un rapport très critique sur la gestion de certaines politiques publiques départementales. Elle souligne que si la situation budgétaire était jusqu'ici maîtrisée, plusieurs **risques fragilisent l'équilibre financier futur** : une dépendance excessive aux droits de mutation immobiliers (recette volatile déjà en baisse en 2023), la **hausse continue des dépenses sociales** (RSA, aides sociales) et la vigilance à maintenir sur l'endettement. Surtout, la CRC met en lumière de **graves lacunes dans la politique de protection de l'enfance** du département. Entre 2018 et 2023, le nombre d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance a bondi de +17 %, sans que les moyens de prise en charge ne suivent : faute de places suffisantes en foyers ou familles d'accueil, des mineurs ont été placés dans des **hôtels ou gîtes inadaptés** par manque de solution adéquate. La chambre relève un **défait de pilotage** de ce service essentiel, avec l'absence de contrôle interne sur certaines structures privées d'accueil et un suivi médico-psychologique des enfants trop rarement effectué. Elle note que les recommandations qu'elle avait formulées dès 2019 sont restées en grande partie lettre morte. En matière de gestion interne, le rapport pointe aussi une explosion du nombre d'emplois non permanents (+34 % en cinq ans) et des heures supplémentaires (+56 %), ainsi que des retards de paiement à des fournisseurs – autant d'éléments de **gouvernance perfectible** appelant des correctifs. Le conseil départemental de Loire-Atlantique, dans sa réponse, a reconnu certains manquements et s'est engagé à renforcer ses efforts (meilleure planification des ressources humaines, création de places en

établissements spécialisés, audits internes), tout en rappelant être contraint par le **contexte financier et organisationnel**. Ce cas révèle qu'y compris dans des départements aux ressources a priori confortables, des **dysfonctionnements sérieux** peuvent affecter la qualité du service public rendu faute de marges de manœuvre suffisantes ou de pilotage rigoureux.

Dans les territoires les plus vulnérables, la question de la gouvernance et de la viabilité des services publics locaux est encore plus aiguë. À **Mayotte** par exemple – département ultrapériphérique confronté à une forte pression démographique et à des besoins sociaux immenses – la gestion du Conseil départemental est **fréquemment mise en cause**. La Chambre régionale des comptes de La Réunion/Mayotte a lancé un audit approfondi de cette collectivité fin 2024 pour évaluer d'éventuelles défaillances. « Souvent critiquée, la gestion du Département [de Mayotte] est-elle ou non déficiente ? Réponse à la fin du mois lorsque le rapport sera rendu public », titrait la presse locale en avril 2025. Les observations préliminaires laissent entendre des **carences possibles dans la gouvernance** et l'équilibre budgétaire de ce département, qui dépend largement des dotations de l'État mais peine à assurer tous les services (équipements insuffisants, retards d'infrastructure, etc.). La publication du rapport de la CRC est très attendue, tant Mayotte cumule les **alertes** sur l'incapacité de ses institutions locales à maintenir un niveau satisfaisant de services publics (accès à l'eau, action sociale, éducation...) dans un contexte de ressources limitées et de pauvreté massive.

## Vers un nouveau dialogue État-départements ?



Face à ces signaux d'alarme répétés – budgets votés en déséquilibre, menaces de rupture de prestations sociales, rapports accablants des chambres des comptes – des discussions s'engagent pour **repenser le financement et la gouvernance des départements**. Le gouvernement a convié en mai 2025 une « Conférence financière des territoires » rassemblant ministres et associations d'élus pour faire le point sur les finances locales et préparer la loi de finances 2026. De leur côté, les élus départementaux multiplient les appels à l'aide. Ils plaident pour une **compensation intégrale des allocations de solidarité** (notamment le RSA), une révision des critères de péréquation entre territoires riches et pauvres, et un soutien accru de l'État sur les missions qui relèvent de la solidarité nationale (prise en charge des MNA, allocations handicap, etc.). La **Cour des comptes** elle-même, tout en saluant les efforts de gestion de nombreux départements, souligne que sans évolution structurelle (par exemple transférer certaines charges au niveau

national ou créer de nouvelles recettes locales dynamiques), **de plus en plus de conseils départementaux seront incapables de boucler leur budget sans rogner sur les services publics de proximité**. Les syndicats de territoriaux et les agents départementaux, en première ligne pour faire fonctionner ces services malgré le manque de moyens, appellent à **sauvegarder les services publics locaux** et soutiennent ces alertes. L'enjeu, pour 2024–2025 et au-delà, est d'éviter que les départements ne deviennent le **maillon faible** de la décentralisation, incapables d'exercer correctement leurs compétences sociales et d'entretien du territoire faute d'un financement adapté. Les exemples récents montrent qu'une prise de conscience est en cours, mais les réponses concrètes restent à construire pour sortir d'une logique de restrictions successives et préserver l'égalité d'accès aux services publics sur tout le territoire.

L'équipe Com du SNT

**Sources** : Cour des comptes et chambres régionales des comptes (rapports officiels), presse nationale et régionale (Le Monde, La Gazette des Communes, TF1 Info, JDD, Info-Chalon, Journal de Mayotte, Breizh-Info).